

## Guide pour la déclaration d'un épisode de cas groupés d'IRA et GEA et autres évènements infectieux en EMS sur le portail des signalements

ATTENTION : A compté du 02/12/2019, le signalement des cas groupés d'évènements infectieux en EMS passe par le portail des signalements, que votre EMS soit ou non rattaché à un ES.

Etape 1 : Se connecter au portail via le lien suivant :

https://signalement.social-sante.gouv.fr/psig\_ihm\_utilisateurs/index.html#/accueil

Etape 2 : Sur la page d'accueil, sélectionnez « Vous êtes un professionnel de santé » :



### Signalement de cas groupés d'IRA-GEA

#### POUR UN BILAN INITIAL (volet 1) :

**Etape 3**: Vous devez alors cocher la case correspondant au premier volet du signalement d'IRA ou de GEA dans la rubrique « Maladie nécessitant une intervention de l'autorité sanitaire et une surveillance continue » :



**Etape 4**: Vous arrivez sur l'étape 1 du formulaire volet 1 IRA-GEA : il s'agit d'une page à visée informative, il n'y a aucun champ à remplir. Pour débuter la saisie des informations, cliquez sur « Commencer » en bas à gauche de la page :

	iestionnaire		4
Votre de volet 1	éclaration concerne	une gastroentérite a	aigue (GEA
i vous exercez esponsable du <u>-SIN</u> . Jans tous les au	en établissement de santé, signalement qui se charge utres cas, veuillez poursuivr	vous êtes invité à contacte ra du processus de déclara re votre signalement.	er votre ition via l'outi
Votre signale social (Volet 1	ement concerne une gastro ).	pentérite aiguë en établiss	ement Médico
Tous les re confidentialit professionne Vos données Hébergemen	enseignements fournis s té des données à carac el. ; personnelles sont protégé tt (HDS) et transmission séc	eront traités dans le r tère personnel, du secr es selon la législation en vi curisés	espect de et médical o gueur

**Etape 5 :** Vous arrivez alors sur l'étape 2 du formulaire où il faut compléter les différents champs (et obligatoirement ceux comportant une étoile rouge). A la fin de la page, cliquez sur « suivant ».

# **REMARQUE :** Nous attirons votre attention sur l'importance de compléter l'ensemble des champs afin de permettre l'analyse et le suivi optimal de l'épisode par nos services.

**Etape 6 :** Cochez la case CGU et « Je ne suis pas un Robot ». Un message s'affiche, vous indiquant que votre signalement a été enregistré avec son numéro de référence (à conserver pour déclarer le bilan final de l'épisode). Nous vous invitons à **télécharger le formulaire** en bas de l'écran. En parallèle, dans les minutes qui suivent, vous recevrez un mail récapitulatif sur la boîte mail indiquée dans le formulaire.





Afin d'a	améliorer le portail des signalements, <u>prenez 3 minutes et donnez votre avis</u> .
	Prise en charge de votre signalement de GEA_VOLET1 par :
P	ARS Bourgogne-Franche-Comté
	Point Focal de réception des Alertes
	Place Des Savoirs
	21035 DIJON Cedex
	+33809404900
	ars-bic-alerte@ars.sante.fr



**Etape 7 : Dans les suites immédiates de votre signalement,** merci de nous communiquer par mail au Point Focal Régional de l'ARS (<u>ars-bfc-alerte@ars.sante.fr</u>) la **courbe épidémique de l'épisode** avec le numéro de référence du volet 1, selon le modèle suivant :



Mise à jour de la courbe épidémique le : 04/03/2019



### POUR UN BILAN FINAL (Volet 2) :

**Etape 8 :** 10 jours après le dernier cas, après s'être connecté au portail des signalements en tant que professionnel de santé, cochez la case correspondant au 2<sup>ème</sup> volet du signalement d'IRA ou de GEA dans la rubrique « Maladie nécessitant une intervention de l'autorité sanitaire et une surveillance continue » :

	Maladie nécessitant une intervention de l'autorité sanitaire et une surveillance continue	^
🗖 Ir	nfection Respiratoire Aigue (IRA) - déclaration - 1ère partie	
	nfection Respiratoire Aigue (IRA) - déclaration - 2ème partie	
	Gastroentérite Aigue (GEA) - déclaration - 1ère partie	
	Gastroentérite Aigue (GEA) - déclaration - 2ème partie	
	Aladies à déclaration obligatoire (MDO)	

**Etape 9 :** complétez le formulaire en rappelant la référence du volet 1 et validez. Le message suivant s'affiche alors (remarque : le numéro de référence est différent du premier) :

Merci d'avoir complété ce formulaire.				
Votre signalement du 08/11/2019 17:49:34 (GMT+1) a bien été enregistré sous la référence 20191108174934830.				
Cette référence vous sera envoyée par mail.				
Afin d'améliorer le portail des signalements, prenez 3 minutes et donnez votre avis.				
Prise en charge de votre signalement de GEA_VOLET2 par :         ARS Bourgogne-Franche-Comté         Le Diapason         Point Focal de réception des Alertes         Place Des Savoirs         CS 73535         21035 DIJON Cedex         +33809404900         ars-bfc-alerte@ars.sante.fr				
IMPORTANT !				
Si vous voulez conserver une copie de votre signalement, vous devez cliquer sur la flèche pour le télécharger ou l'imprimer. <u>Télécharger</u>				

Etape 10 : Dans les suites immédiates de votre signalement de bilan final, merci de nous communiquer par mail au Point Focal Régional de l'ARS (<u>ars-bfc-alerte@ars.sante.fr</u>) la courbe épidémique finale d'épisode avec le numéro de référence du volet 2.



## Signalement de cas groupés d'autres évènements infectieux (hors MDO)

Les étapes 1 et 2 sont similaires aux IRA-GEA.

**Etape 3**: Dans la rubrique « Evènement indésirable associé aux soins », cochez la case « Infection associée aux soins (IAS) puis cliquez sur « suivant » puis dans l'onglet suivant sur « commencer ».



**Etape 4 :** Compléter le formulaire en fonction des éléments dont vous disposez puis cliquez sur « suivant ». Poursuivre jusqu'à validation du signalement et réception de la référence du dossier.

*REMARQUE : Nous attirons votre attention sur l'importance de compléter l'ensemble des champs afin de permettre l'analyse et le suivi optimal de l'épisode par nos services.*